

LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR « Les Coquelicots »
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX



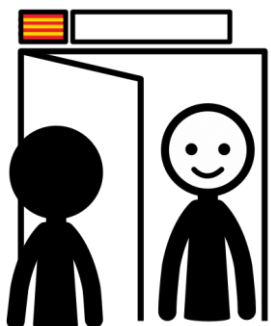
Prénom :

NOM :

Date d'admission :

SOMMAIRE

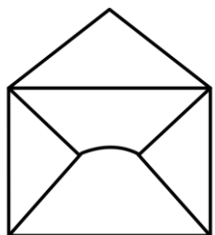
Thématique	Page
Coordonnées du Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots	03 / 42
Présentation ADAPEI 07	04 / 42
Organigramme ADAPEI 07	05 / 42
Organigramme du Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots / Mot de bienvenue de la Présidente	06 / 42
Les professionnels	07 / 42
Les domaines d'accompagnement	08 / 42
Configuration du Service d'Accueil de Jour	09 / 42
Composition du service	10 / 42
Les salles d'activités et espaces dédiés aux loirs (plateau technique du FV)	12 / 42
Les repas	14 / 42
Les règles de la vie collective	15 / 42
Les activités proposées et les sorties journées	16 / 42
Séjours adaptés / Offres de répit sur le territoire	20 / 42
Participation à la vie de l'établissement	21 / 42
Votre avis compte (enquête de satisfaction) / Conseil de la Vie Sociale	22 / 42
Composition du Conseil de la Vie Sociale	23 / 42
Les absences / Le périmètre géographique	24 / 42
Les partenaires de proximité / Les partenaires institutionnels	25 / 42
Les documents administratifs	26 / 42
Les papiers à fournir pour votre dossier médical	27 / 42
Mes droits sur mes données à caractère personnel	28 / 42
Mes droits sur mon dossier / Mes directives anticipées / La personne de confiance	29 / 42
Mes droits sur mon image	30 / 42
Les documents que vous recevrez	31 / 42
La charte des droits et des libertés de la personne accueillie	32 / 42
Que coûte une place en Service d'Accueil de Jour ?	33 / 42
Exemples de calcul de la participation	35 / 42
Les voies de recours, au niveau administratif et financier / Recouvrement	36 / 42
Contestations / Plaintes / Réclamations / Lutte contre la maltraitance	37 / 42
Les personnes qualifiées	38 / 42
Assurances / Mutuelle complémentaire	39 / 42
Coupon réponse : utiliser mon image	41 / 42
Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2	42 / 42



Bienvenue



Coordonnées du Service d'Accueil de Jour



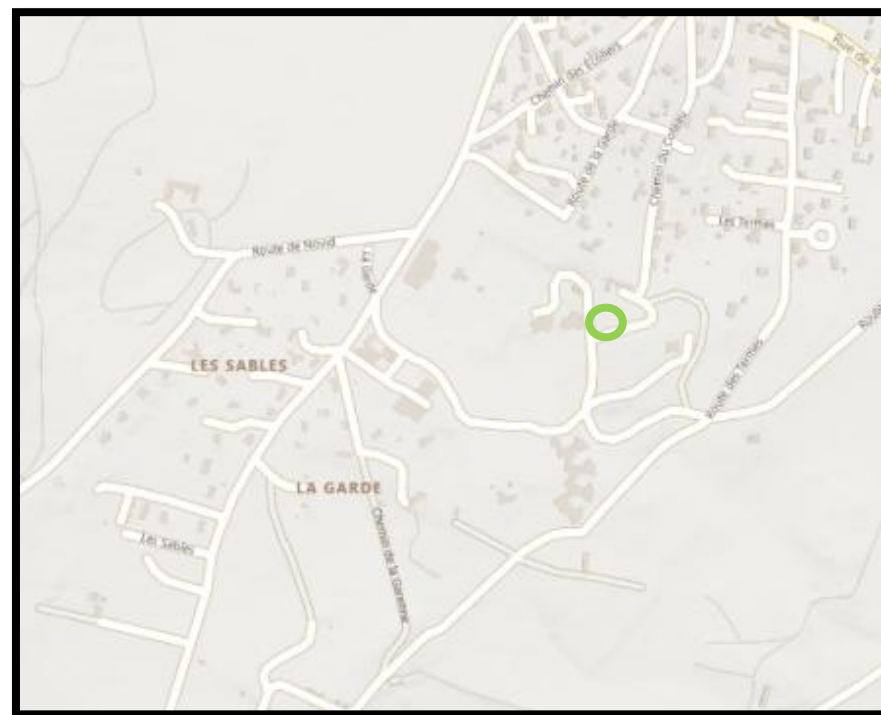
SAJ « Les Coquelicots »
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX



04.75.69.26.43 (secrétariat)



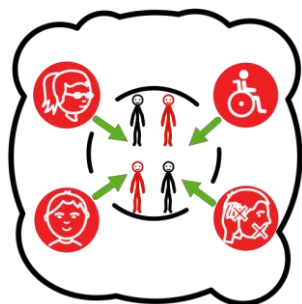
secretariat-foyers@adapei07.fr



Présentation ADAPEI 07

L'ADAPEI 07 est une association de parents et d'amis des personnes handicapées.

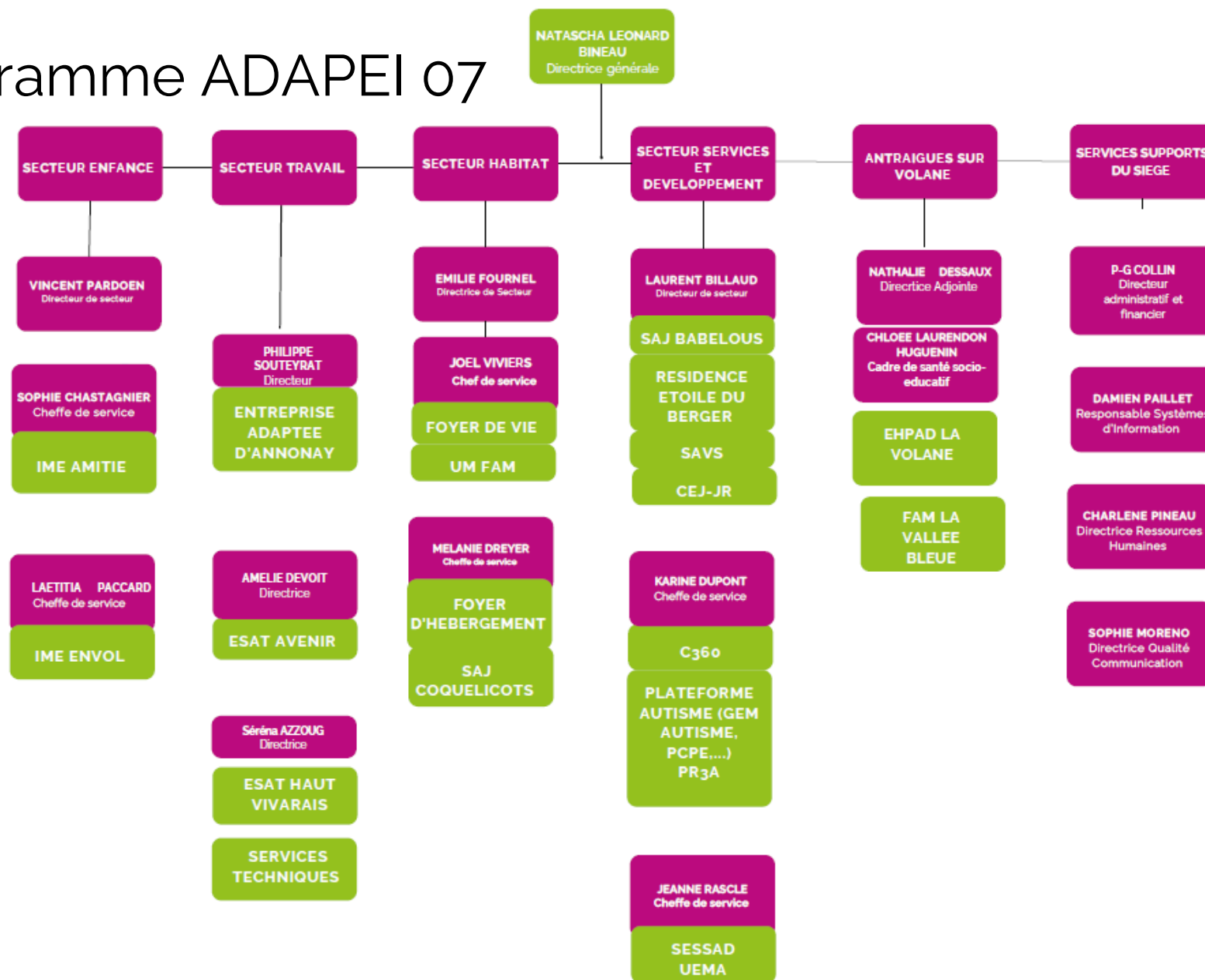
Elle agit pour que toute personne handicapée dispose d'une solution d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion.



ADAPEI 07 gère 22 établissements et services implantés sur le Département Ardèche (07).



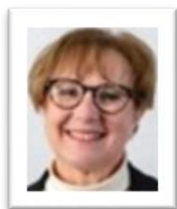
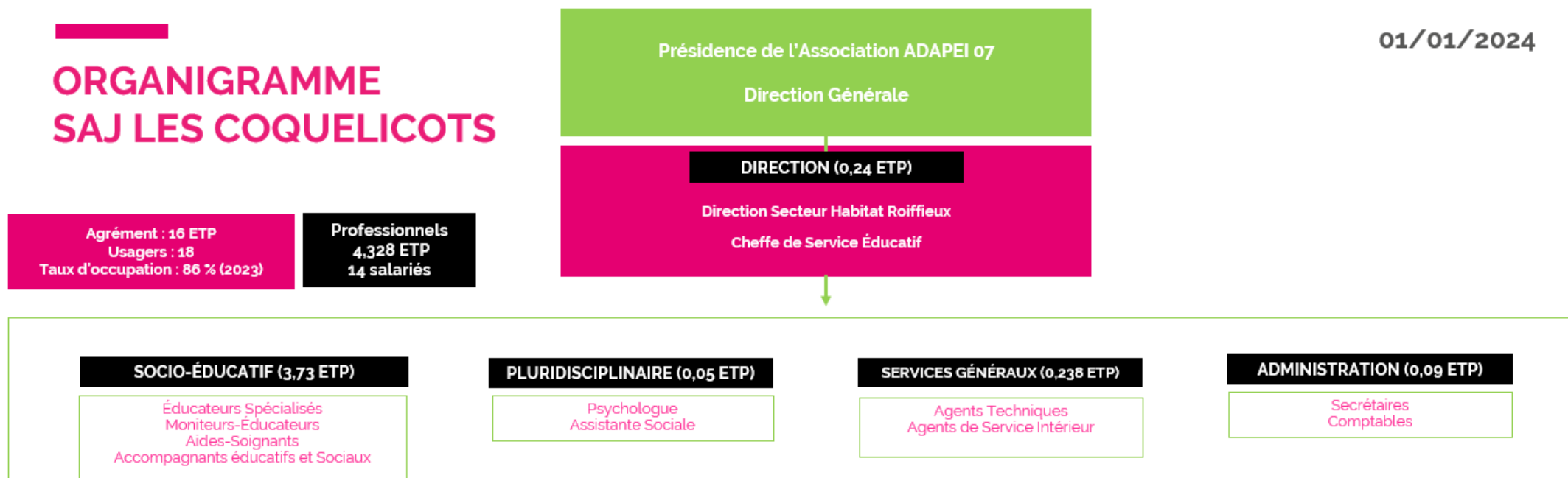
Organigramme ADAPEI 07



Organigramme du Service d'Accueil de Jour

ORGANIGRAMME SAJ LES COQUELICOTS

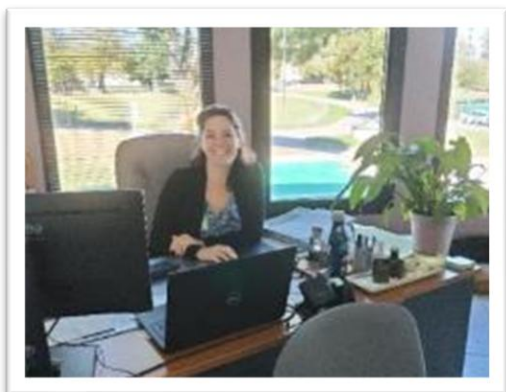
01/01/2024



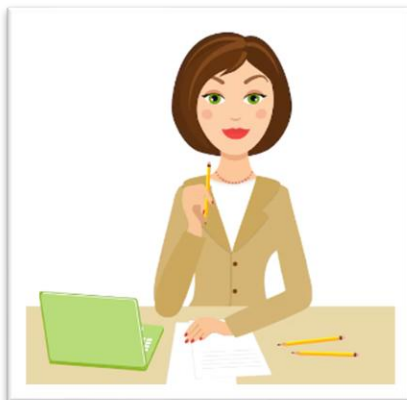
Mot de bienvenue de la Présidente – Mme Élisabeth CHAMBERT

« Je vous souhaite, au nom du Conseil d'Administration, Bienvenue à l'Adapei 07. L'Association est aussi la vôtre ! »

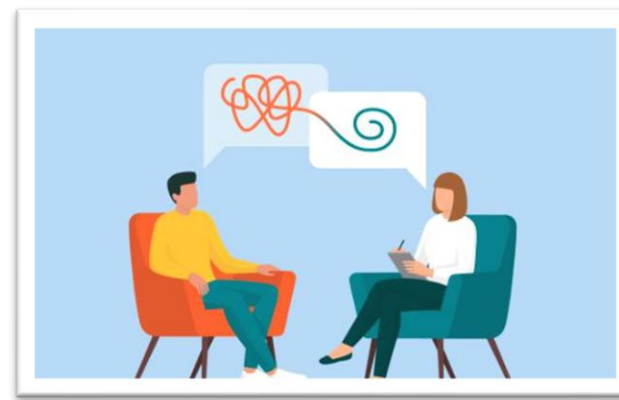
Les professionnels



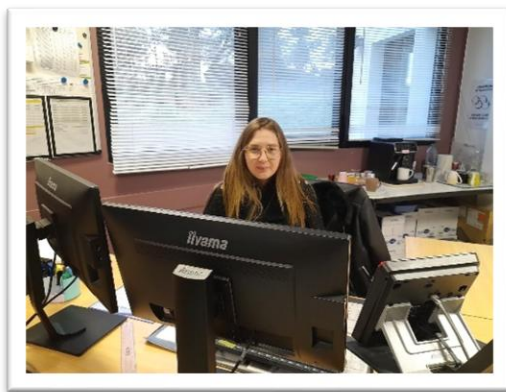
Mme Émilie FOURNEL
Directrice Pôle Habitat Haut-Vivaraïs



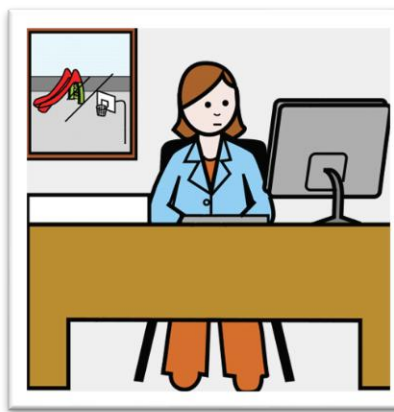
Mme Mélanie DREYER
Cheffe de Service FH/SAJ



Psychologue



Mme Déborah PAQUET
Technicienne Administrative



Mme Maguy VINCENT
Technicienne Comptable



Mme Anaïs VALLA
Assistante Sociale



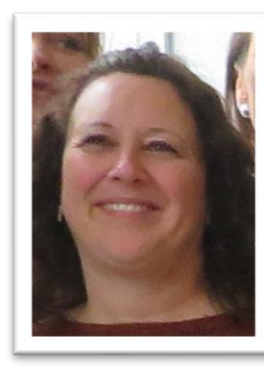
M. Samuel GIRAUD
Éducateur Spécialisé



M. Florent COSTET
Moniteur-Éducateur



Mme Mélanie VINCENT
Aide-Soignante



Mme Delphine BALANDRAU
Aide-Soignante



L'équipe éducative

Le personnel d'entretien

(Équipe technique et Agent de Service Intérieur)

L'accompagnement proposé par le Service d'Accueil de Jour concerne les domaines suivants :

- La relation avec les autres
- L'animation socio-culturelle, les activités éducatives et sportives
- La vie quotidienne (implication dans les tâches ménagères)
- La restauration
- La citoyenneté, l'inclusion dans la cité
- L'accompagnement à la réalisation de certaines démarches administratives
- La collaboration dans la cohérence du parcours institutionnel de la personne accompagnée

Le SAJ accompagne des jeunes adultes et des adultes en situation de handicap qui ont souvent eu un parcours en Institut Médico-Éducatif (IME), qui souhaitent maintenir un mode de vie en externat (avec retour au domicile chaque soir) et qui n'ont pas les potentialités pour œuvrer en ESAT.

Configuration du SAJ Les Coquelicots

Le SAJ est abrité au RDC d'un bâtiment historique, qui est également occupé par le Siège de l'ADAPEI 07, situé au 1^{er} étage. Le SAJ dispose d'un agrément permettant l'accueil de 19 personnes (16 ETP).

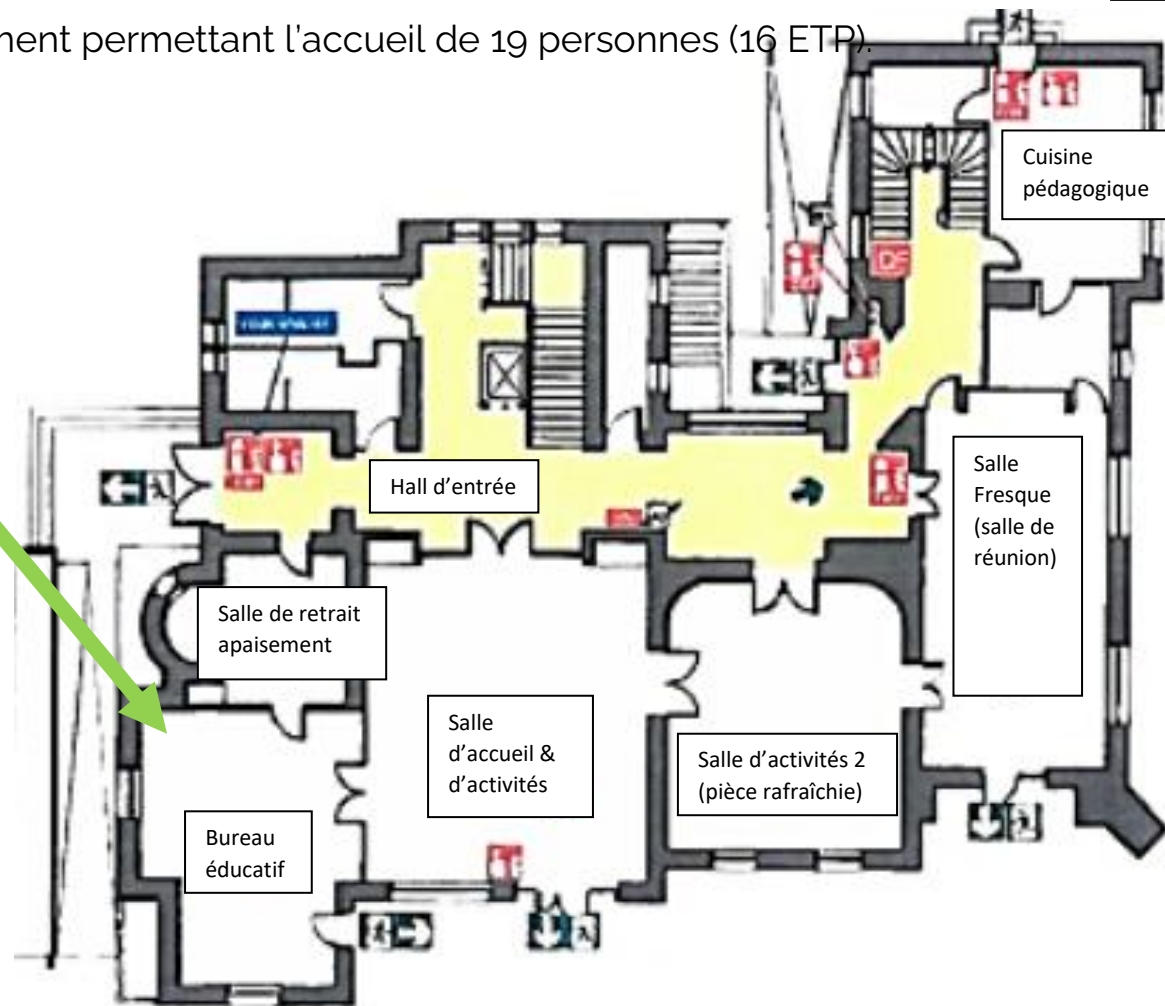
Chalet
(réserve)

Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots

Tel : 04 75 69 26 49 (ligne directe)

saj-lescoquelicots@adapei07.fr

Samuel GIRAUD (ES)

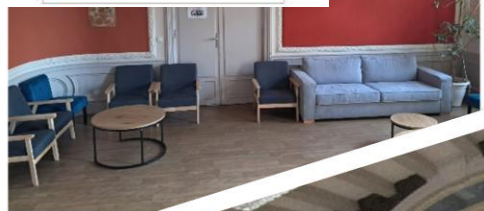


REZ-DE-CHAUSSEE

Le Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots comporte :



**TÉLÉPHONES PORTABLES
INTERDITS
PENDANT LES ACTIVITÉS**



Hall d'entrée

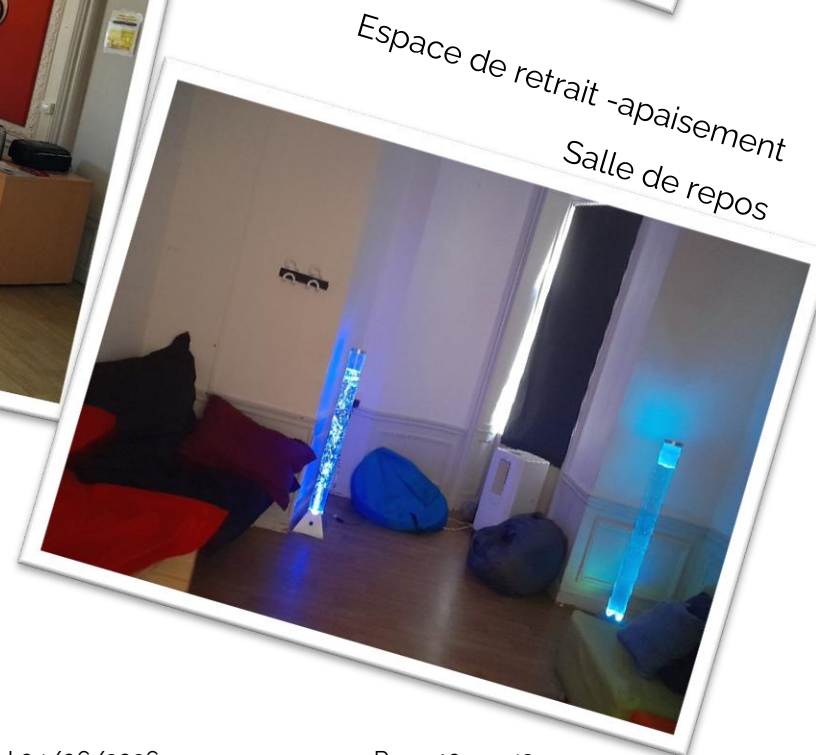


Salles d'activités et de restauration

Pour le bien-être de tous,
l'ensemble du bâtiment est non-fumeur.



**INTERDIT DE
FUMER ET VAPOTER**



Espace de retrait -apaisement
Salle de repos

Cuisine pédagogique



Sanitaires



Bureau de l'équipe éducative

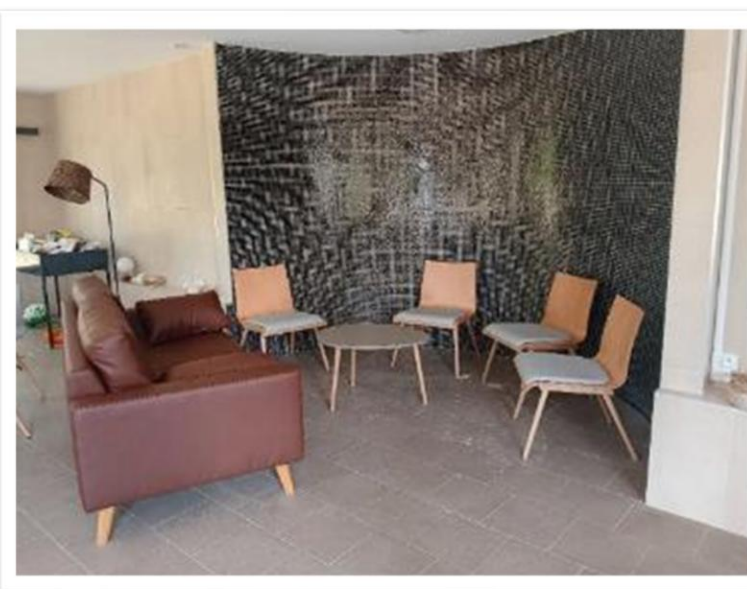


Terrasse et abords extérieurs



Plateau technique du FV :

Les salles d'activités



Espaces dédiés aux loisirs et aux temps libres

✓ Salle arts-plastiques



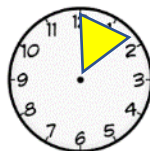
✓ Espace bien-être
& esthétique



✓ Salle polyvalente

Les repas

Le repas de midi est pris entre 12h00 et 13h15.



En fonction de votre état de santé, des régimes alimentaires sont établis sur prescription médicale :

- Hypocalorique
- Sans acidité
- Diabétique
- Intolérance alimentaire
- Allergie
- Végétarien

Les textures peuvent également être modifiées (temporairement, le temps de soins dentaires par exemple) :

- Aliments mixés / lissés
- Eau gélifiée

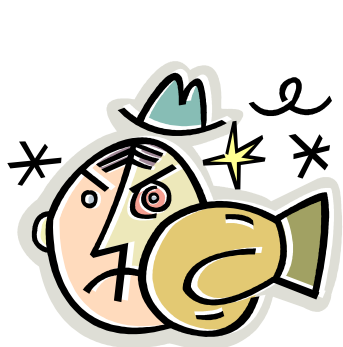
Possibilité de préférence alimentaire culturelle : sans porc (ex.).

Les repas sont préparés par l'atelier restauration de l'ESAT.

Le plan alimentaire est élaboré en collaboration avec une diététicienne.



Les règles de la vie collective



Les actes de violence
et les vols d'argent / d'objets sont interdits.
De tels agissements doivent être signalés
aux professionnels et à la direction.
Ils peuvent entraîner des sanctions
au niveau de l'établissement
et des poursuites par la gendarmerie et devant la justice.



Je dois respecter les règles de la collectivité.



Les activités proposées

Le service organise et propose des activités appropriées.

Ces activités visent à valoriser le potentiel et à favoriser l'épanouissement de la personne.



Piscine



Partage de repas



Atelier cuisine pédagogique

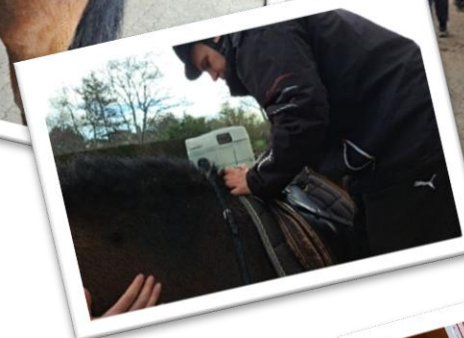


Projet bar autonome

Moments
festifs



Équitation



Ateliers
créations
artistiques



Jeux de société



Sport



Sorties à la journée

Cinéma



Rafting



Pique-nique



Restaurant



Bowling



Marche adaptée



Activités

Bibliothèque



Activités artistiques



Éveil musical



Médiation animale



Séjours adaptés & Offres de répit sur le territoire

Des vacances adaptées ou des temps de répit peuvent être organisés à votre demande.

Ces séjours sont à votre charge financière. Des aides peuvent être demandées (voir avec l'Assistante Sociale).



HALTE RÉPIT ITINÉRANTE

Nord Ardèche

Elle propose d'accueillir des personnes en situation de handicap pour permettre aux familles aidantes de souffler, de s'autoriser des temps de répit tout en poursuivant leurs missions

Accompagner les familles aidantes par des temps de répit
Elles accompagnent au quotidien des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental, de polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme

Un accueil et un encadrement sécurisant
Les aidés (enfants et adultes) profiteront de diverses activités encadrées par des bénévoles, des professionnels de l'accompagnement de personnes en situation de handicap

Actualités et informations sur nos réseaux sociaux
Facebook.com/repitetpartage
Instagram.com/repit_et_partage/

Les conditions de participation
Contactez-nous

06.64.33.11.32
repit.et.partage@gmail.com

Répit et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres

Nous nous inspirons sur la unité multilingue

LES HIRONDELLES
SITES DE MOURS SAINT EUSÈBE
ET PEYRIGU
AÉSIO SANTÉ

AÉSIO SANTÉ
SOIGNER, ACCOMPAGNER, INNOVER

LA MAISON KATIMAVIC

Cette unité d'accueil temporaire de 10 places est dédiée aux personnes adultes présentant tout type de handicap. Elle propose des séjours séquentiels limités à 90 jours maximum par an. Elle offre des temps de répit aux familles et aux aidants familiaux ayant en charge une personne en situation de handicap, et permet également des séjours de rupture de la personne handicapée en institution (limitation de l'âge : 20 ans et plus).

Les Hirondelles - Mours Saint Eusèbe
8 rue du Royans
26540 Mours-Saint-Eusèbe
04 75 05 64 10

LA MAISON KATIMAVIC
Unité d'accueil temporaire
de 10 places

Participation à la vie de l'établissement

Moments festifs : ADAPEI Plage, Anniversaires, Fête d'été, Fête de Noël



Votre avis compte

- ✓ Une **Enquête de satisfaction** est menée régulièrement : chacun dit ce qu'il pense.
- ✓ Le **Conseil de la Vie Sociale**

				
Très bien	Bien	Pas très bien	Pas du tout	Sans réponse



Le CVS se réunit 3 fois par an.

Deux membres, élus pour 3 ans, représentent les familles et les représentants légaux des usagers. Ils sont les porte-voix des familles pour les questions liées à l'organisation du SAJ.

RAPPEL JURIDIQUE : Loi du 2 janvier 2002, article 10 (article L311-6 du CASF) :

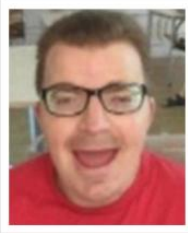
« Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué un conseil de la vie sociale. »

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

- ✓ L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- ✓ Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques,
- ✓ Les projets de travaux et d'équipements,
- ✓ La nature et le prix des services rendus,
- ✓ L'affectation des locaux collectifs,
- ✓ L'entretien des locaux,
- ✓ Le relogement en cas de travaux ou de fermeture,
- ✓ Les relations de coopération et d'animation développées en partenariat,
- ✓ Le règlement de fonctionnement,
- ✓ Toutes modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.
- ✓ La démarche qualité : recueil de la satisfaction des personnes accompagnées et de leurs proches, Suivi du plan d'actions Qualité.
- ✓ Déclarations d'Evènements Indésirables (DEI) et Plaintes-réclamations, avec mesures correctives associées.

Composition du Conseil de la Vie Sociale (Suite élections du 01/04/2025)

Collège n°1 – Représentants des Personnes Accompagnées

M. Joris SEIVE	M. Romain VIALLET	M. Jérémy BUTTARD	M. Samy BELAÏDI
			
Élu titulaire Président	Élu titulaire	Élu suppléant	Élu suppléant

Collège n°3 – Représentant des professionnels

Carence

Collège n°4 – Représentants de l'organisme gestionnaire

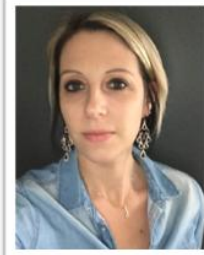
Mme Véronique AIMÉ

Déléguee Associative

Collège n°2 – Représentants des proches (familles et représentants légaux)

Mme Marie-Jeanne FEASSON	M. Vincent RABY	Mme Cécile ROCHETTE	M. Didier SEIVE
			
Élue titulaire Co-Vice-Présidente	Élu titulaire Co-Vice-Président	Élue suppléante	Élu suppléant

Invitées

Mme Émilie FOURNEL	Mme Mélanie DREYER
	
Directrice Pôle Habitat HV	Cheffe de Service FH/SAJ

Les absences



L'agrément délivré par le financeur, le Département Ardèche (07), prévoit que tous les usagers doivent être présents chaque jour d'ouverture du SAJ, soit 215 jours par an, selon le calendrier annuel (7 à 8 semaines de congés).

Votre famille doit respecter cette obligation qui est précisée dans le Règlement de Fonctionnement et le DIPC.

Vous pouvez vous absenter du Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots pendant les périodes d'ouverture du SAJ, dans une limite de 13 journées par an, en prévenant l'équipe éducative en amont.

Exemples de motifs d'absences pour convenance personnelle (maximum 13 jours/an) : visite à votre famille, événements familiaux (naissance, mariage, décès...), repos, sortie à la journée, vacances, séjour adapté, RDV médical ou démarche administrative.

Les absences pour raisons de santé (max 90 jours/an) sont comptabilisées à part et doivent être justifiées par la transmission d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation.



Le périmètre géographique

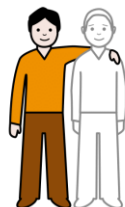


Les transports sont assurés par le SAJ qui a recours à un prestataire pour desservir des points de ramassage mutualisés. Deux navettes sont mises en place pour faciliter l'acheminement matin et soir des adultes, dans un périmètre de 15 km autour de Roiffieux.



Les partenaires de proximité

Les proches : la famille, les représentants légaux



Le Service d'Accueil de Jour travaille en réseau avec de nombreux partenaires.

Les partenaires institutionnels



Les documents administratifs que vous devez fournir

vosre notification d'orientation de la CDAPH 	vosre carte vitale et mutuelle  
vosre attestation de responsabilité civile 	vosre jugement de tutelle ou curatelle  ou habilitation familiale
vosre numéro d'allocataire CAF 	un avis d'imposition ou de non imposition 
vosre carte d'identité 	vosre carte d'invalidité  
une photo d'identité 	un relevé d'identité bancaire 

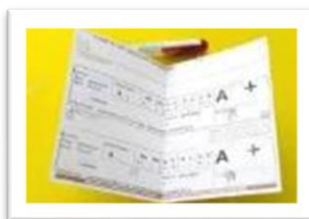
Les papiers à fournir pour votre dossier médical

Vos prescriptions médicales (ordonnances)

Vos radiographies.

Votre carte de groupe sanguin

Votre carnet de santé



Les informations concernant d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires.

Chaque année, une mise à jour des données est demandée, et lors de tout changement (nouveau traitement).

Votre dossier administratif, éducatif et médical est confidentiel (secret).

Vous pouvez demander à consulter votre dossier.



Mes droits sur mes données à caractère personnel

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) a pour vocation de mieux protéger vos données.

Nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à votre accompagnement au sein de l'Établissement.

Aucune information ne peut être communiquée à un autre établissement / service ou à un tiers sans votre accord.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit, en justifiant de votre identité, de vous adresser à la direction d'établissement (cf. procédure de consultation du dossier unique) ou en vous adressant au Délégué à la Protection des données (DPO) : dpo@adapei07.fr

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des personnels sociaux, éducatifs, soignants.

Mes droits sur mon dossier

Mon dossier est secret.

Le personnel respecte le secret de mes informations

J'ai le droit de voir les documents qui me concernent

- mon projet individualisé,
- mon dossier administratif,
- mon dossier médical.



Directives anticipées

J'exprime par écrit mes volontés pour ma fin de vie.

Mes directives anticipées et la personne de confiance

Un formulaire officiel sera remis à votre admission.

Vous pouvez désigner une personne de confiance.

Elle vous aidera à prendre vos décisions.



Directives anticipées

6

**Nom et coordonnées
de ma personne de confiance***

Si vous ne l'avez pas déjà fait, et si vous le souhaitez, cette fiche vous permet de désigner votre « personne de confiance ». La loi prévoit que cette personne témoignera de vos volontés et parlera en votre nom si vous ne pouvez plus vous exprimer : elle sera consultée en premier si vous n'avez pas rédigé vos directives anticipées ou si vos directives se trouvaient difficilement accessibles au moment où votre médecin aurait besoin de les consulter.

Je soussigné(e) nom, prénoms, date et lieu de naissance

désigne la personne de confiance suivante :

Nom et prénoms :

Domicilié(e) à :

Téléphone privé : Téléphone professionnel :

Téléphone privé : Email :

► Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer :
☐ Oui ☐ Non

► Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées :
☐ Oui ☐ Non

Fait le à

Votre signature Signature de la personne de confiance

* au sens de l'article L.1111-6 du code de la santé publique

10

Mes droits sur mon image

Mon image est :

- ✓ une photo de moi
- ✓ une vidéo de moi



Mon image peut être utilisée par l'Établissement ou l'ADAPEI 07

Par exemple pour :

- le journal de l'ADAPEI 07
- une affiche pour l'Établissement
- ma carte de bus, de train, ma carte vitale...

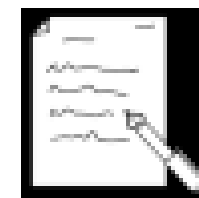
Mon image est à moi. Il est interdit d'utiliser mon image si je dis non.

Mon image peut être utilisée si je dis oui.

Je peux changer d'avis.

Je dis oui ou non sur un papier. Je signe.

Mes représentants légaux signent.



Les documents que vous recevrez

- Le Livret d'Accueil



- Le Règlement de Fonctionnement



- Le Document Individuel de Prise en Charge



- Votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Un bilan d'observation a lieu 6 mois après votre admission. Puis le PAP est élaboré en réunion de synthèse une fois par an. Il s'appuie sur l'évaluation de l'équipe, sur le recueil de vos attentes et besoins, et ceux de votre entourage. Chaque modification fait l'objet d'un avenant

Les documents mis à votre disposition :

- Le Projet de Service
- Le Rapport public d'évaluation de la qualité du SAJ suite évaluation des 27 & 28/03/2025.
Note obtenue : B



- La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

 Principe de non discrimination	 Droit d'être respecté	 Quelles que soient mes croyances religieuses	 Quelle que soit la couleur de ma peau	 Quel que soit mon handicap	 Quel que soit mon âge
 Droit à l'information	 Parlez-moi de mes droits	 Droit d'être présent aux réunions, quand vous parlez de moi	 Pensez à me dire ce qui se passe	 Dites-moi pourquoi ces soins et examens médicaux?	 Droit d'apprendre
 Droit à la protection	 Droit à la confidentialité : ce qui me concerne, ça ne regarde pas tout le monde	 Droit à la non violence	 Droit d'être soigné	 Droit de manger et boire en sécurité	 Droit aux soins adaptés
 Droit de communiquer	 Avec ma voix ou mon dispositif de communication	 Avec une commande oculaire	 Avec un classeur	 Avec un contacteur	 Communication assistée si besoin
 Droit à l'autodétermination	 Demandez-moi mon avis	 Droit de dire "je veux"	 Droit de dire "je ne veux pas"	 Laissez-moi choisir	 Mon dispositif de communication m'accompagne partout et tout le temps
 Droit à la dignité et à l'intimité	 Ne pensez pas que je ne comprends rien, parce que je ne peux pas parler avec ma voix	 Ne vous moquez pas de moi et de mon handicap	 Ne racontez pas des choses sur moi ou sur ma famille devant tout le monde	 Les informations dans mon dossier ne regardent pas tout le monde	 Tirez les rideaux pour respecter mon intimité
 Droit à la dignité et à l'intimité	 J'ai un nom et un prénom. Ne m'appellez pas autrement sans me demander mon accord	 Parlez-moi normalement, même si je suis dans une poussette ou un fauteuil, je ne suis pas un bébé	 Demandez-moi s'il faut vous adresser à moi avec "tu" ou "vous"	 Adressez-vous directement à moi et pas à mon accompagnateur	 Frappez à la porte
 Droit d'aimer	 Droit de garder des liens avec ma famille	 Droit de parler avec ma famille	 Droit d'avoir des amis	 Droit à une vie affective et sexuelle	 Droit d'aller sur internet
 Droits civiques	 Droit de me présenter au CVS	 Droit de voter à 18 ans	 Droit de pratiquer ma religion	 Droit d'aller où je veux	 Droit d'avoir mes affaires personnelles, téléphone, argent, doudous....

Que coûte une place en Service d'Accueil de Jour ?

Pour m'accompagner, le SAJ doit assumer plusieurs types de dépenses :



Les frais de personnel : le service doit payer les professionnels qui m'accompagnent en journée.
Les salaires représentent plus de la moitié du budget du SAJ.
Les honoraires des prestataires spécialisés pour les sorties, les loisirs éducatifs et pédagogiques.



Les locaux : l'achat ou la location des bâtiments coûte cher, ainsi que leur entretien.
Il faut y ajouter, l'eau, l'électricité, le chauffage et les systèmes de sécurité.



L'alimentation : les repas sont fabriqués par l'ESAT du Haut-Vivarais de Roiffieux.

Les transports : l'acheminement matin et soir depuis des points de ramassage collectif.

Le matériel : équipements et fournitures nécessaires pour les activités, les sorties (véhicule, informatique...) et pour le fonctionnement du service (mobilier ergonomique...).

Les autres frais : téléphone, courrier, entretien, assurances, impôts...



Les produits d'hygiène et de parapharmacie, les produits d'entretien des locaux...

Prix de journée indicatif SAJ « Les Coquelicots » (au 01/04/2026) = 101,41 €.

Soit, par exemple, pour 23 journées de présence environ 2 332,43 € par mois.

Le prix ou le tarif des prestations est susceptible d'évoluer annuellement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. En cas de modification des prix et tarifs, le gestionnaire doit informer par écrit l'utilisateur ou son représentant légal du nouveau montant applicable.

Quelle aide financière m'est apportée par le Département ?

Si je ne peux pas payer la totalité du coût de ma place,
je demande à bénéficier de l'Aide Sociale du Département.

Pour cela, j'envoie un dossier en déclarant l'ensemble de mes ressources.

Mes ressources c'est l'argent que je touche chaque mois.

L'accord de l'aide sociale m'est envoyé à moi (ou à mon représentant légal)
et au service qui m'accueille.

Le service pourra recevoir un paiement du Département pour compléter ma contribution.

Ma contribution c'est la part financière que je dois payer.

Le paiement est calculé à partir d'un tarif journalier versé par le Département pour chaque repas principal pris au SAJ (journée de présence).

Ce financement provient de l'argent public de la collectivité.

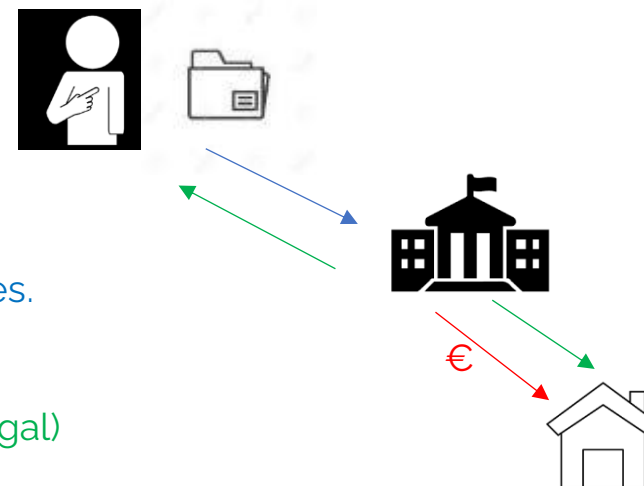
Le Département qui avance cet argent, pourra, dans certaines situations, le récupérer sur ma succession.

Que me reste-t-il à payer ?

Le Département paye environ 80% du coût de ma place.

Mais je dois aussi participer à la hauteur de mes moyens.

Ce qu'on me demande de payer (ma contribution) ne représente qu'une petite partie du total.



Exemples de calcul de la participation

Le service me donne une facture à payer, ou l'envoie à mon tuteur/curateur.

Son montant peut être différent chaque mois. Voici comment il est calculé :

Ma participation à verser au service si je suis présent chaque jour d'ouverture (mois complet)

Nombre de jours de présence dans le mois	23
X 3 MIG (Minimum Garanti 4.35€ au 01/06/2026)	X 13.05 €
Total	300.15 €



Ma participation à verser au service si j'ai été absent 3 jours pour séjour en famille (absence pour convenance personnelle)

Nombre de jours de présence dans le mois (23 – 3 jours d'absence pour convenance personnelle)	20
X 3 MIG (Minimum Garanti 4.35€ au 01/06/2026)	X 13.05 €
Total	261,00 €



Ma participation à verser au service si j'ai été absent 5 jours pour raisons de santé (bulletin d'hospitalisation)

Nombre de jours de présence dans le mois (23 – 5 jours d'absence pour raisons de santé)	18
X 3 MIG (Minimum Garanti 4.35€ au 01/06/2026)	X 13.05 €
Total	234,90 €



NB : Montant 2026 Allocation Adulte Handicapé (AAH) : 1 041,59 € par mois.

Les voies de recours, au niveau administratif et financier

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- L'assistante sociale, qui vous délivrera une information sur vos droits et des conseils en matière d'admission au bénéfice de l'aide sociale pour le financement de vos contributions mensuelles.
- La comptabilité
- La direction
- Le médiateur de la consommation

"La personne accompagnée ou, le cas échéant, son représentant légal, peut solliciter auprès de la direction de l'établissement, conformément aux dispositions des articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation, le recours au médiateur de la consommation avec lequel l'établissement a passé une convention. "

Recouvrement / Données financières

Impayés

Tout retard de paiement est notifié à la personne accompagnée ou, le cas échéant, à son représentant légal, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en main propre contre décharge.

L'établissement se réserve la possibilité de recouvrer les sommes qui lui sont dues par toutes voies légales.

FACTURE - CONTRIBUTION MENSUELLE DE L'USAGER A SA PRISE EN CHARGE
Mois de Mai 2025

Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots
863 ROUTE DE LA CHOMOTTE
BP 186
07100 ROIFFIEUX
NO FINES CLE
07000446 0 SIRET : 776 229 551 00135 APE : 8899B

ASSOCIATION
ADAPEI de l'Ardèche
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX
SIRET : 776 229 551 00143 APE : 8840C

Facture numéro :

EXEMPLE

PARTICIPATION DE L'USAGER A SA PRISE EN CHARGE	Base	Montant	Contribution
Mois de mai 2025			
Nombre de jours de présences	16		
Participation journalière demandée équivalente à 3 MIG. Le montant du Minimum Garanti est fixé à 4,22 € au 01/01/2025. = 3 x 4,22 = 12,66 €		12,66 €	202,56 €
Nombre de jours d'absences pour convenance personnelle Pris dans le mois (maximum autorisé < 13 jours dans l'année civile)	02		
Aucune participation journalière demandée en cas d'absence		0,00 €	0,00 €
Cumul depuis le 1 ^{er} janvier, du nombre de jours d'absences pour convenance personnelle à la fin du mois	12		
Nombre de jours d'absences pris dans le mois pour convenance personnelle > 13 jours par année civile	0		
Refacturation du prix de journée intégral pour absence pour convenance personnelle à partir du 14 ^{ème} jour Toute journée d'absences > 13 jours sera facturée 100,75 €		100,75 €	0,00 €
Participation forfaitaire aux activités	0	20,00 €	0,00 €
TOTAL CONTRIBUTION DEMANDÉE			202,56 €

ou virement bancaire
Mode de paiement : ☐ Chèque à réception de facture

Etablissement non assujéti à la TVA en vertu de l'Article 261 7-19 du CGI

Fait à ROIFFIEUX, le 31/05/2025
La comptabilité

En votre aimable règlement avant la fin du mois en cours. RIB ci-dessous :

IBAN / FR 76
BIC :

Contestations / Plaintes / Réclamations

Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez la possibilité de contacter :



- Votre référent éducatif
- Le coordinateur
- La psychologue
- L'assistante sociale
- La cheffe de service éducatif
- La direction



- ✓ Informer votre mandataire judiciaire (tuteur ou curateur).
- ✓ Exprimer votre proposition auprès des membres du CVS représentant les usagers du SAJ
- ✓ Au sein d'ADAPEI 07, il est possible de saisir la Commission Bientraitance.

En cas de désaccord entre l'établissement et vous-même, vous pouvez :

- Renseigner le registre des plaintes et réclamations : AGEVAL
- Contacter une personne qualifiée : le médiateur.

Les Evénements Indésirables Graves (EIG) sont transmis à l'ARS et au Département.

Les plaintes en lien avec la maltraitance sont enregistrées via le dispositif SIRENA.

**Victime ou témoin
de maltraitance
envers un adulte vulnérable*
en établissement ou à domicile ?**

**Appelez le numéro national
d'écoute et de signalement :**

3133
**LE NUMÉRO CONTRE
LES MALTRAITANCES**

Des professionnels à votre écoute, pour vous aider.
Appel gratuit 7j/7j, de 9h à 20h.

Lutte contre la maltraitance

Si je suis victime de maltraitance, je peux appeler le 3133.
Toute personne a le droit de se faire accompagner
de la personne de son choix lors de ces démarches.

Les personnes qualifiées

Liste des personnes qualifiées de l'Ardèche

Désignées par :

- Le Préfet de l'Ardèche
- Le Directeur Général ARS AURA
- Le Président du Département Ardèche

ARS-ARA-DA-PERS-QUALIF-MS@ars.sante.fr

04 26 20 92 82

Comment faire appel à une personne qualifiée ?

Une liste départementale des personnes qualifiées est affichée dans votre établissement. Consultez cette liste, choisissez librement l'une d'entre elles et adressez une demande de recours par courrier postal à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Dispositif Personne Qualifiée
241 rue Garibaldi — CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées (postales et téléphoniques) afin qu'une réponse vous soit transmise.



LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES EN ARDECHE 2025-2027

	Titres	Contact mail	Coordonnées téléphoniques
Lucie BENOIT	Chargée de mission dans la gestion de la sensibilisation au handicap	lucie.benoit@live.fr	06 89 92 42 76
Françoise CHOLVY	Ancienne Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale à la DDAS de l'Ardèche	francoise.cholvy@orange.fr	06 89 30 37 52
Marcel HUDELOT	Ancien Attaché territorial au Conseil départemental de l'Ardèche	marcelhudelot@gmail.com	06 10 04 74 27
Marie-Françoise LANOOTE	Ancienne cadre de la CPAM	mf.lanoote@sfr.fr	06 26 93 61 70
Jean-Michel PAULIN	Ancien Conseiller technique de la CAF	jean-michel.paulin2@wanadoo.fr	07 86 15 95 84
Jacqueline SARTRE	Ancienne Responsable de la politique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées à la délégation départementale ARS de l'Ardèche	jacqueline.sartre@orange.fr	06 82 29 51 42

Assurances / Responsabilité civile

ADAPEI 07 a souscrit, pour l'ensemble des personnes accueillies sous sa responsabilité, une assurance sur les accidents corporels comprenant l'assistance aux personnes assurées.

Ses garanties s'appliquent :

- lors de leur présence dans les locaux,
- à l'extérieur des locaux,
- au cours des activités.
- aux trajets domicile – établissement.



Les garanties contractées par ADAPEI 07 auprès de sa compagnie d'assurance sont étendues à la responsabilité civile pour chaque personne accompagnée.

Mutuelle complémentaire

Une mutuelle complémentaire doit cependant être souscrite.

Une copie de la carte mutuelle est à transmettre chaque début d'année à l'établissement.

L'Association ADAPEI 07 offre la possibilité de souscrire la mutuelle Baloo : se renseigner auprès de la section.



MERCI



Révision du Livret d'Accueil	1 ^{er} trimestre 2024
Consultation avis CVS	29/03/2024
Validation CA	28/11/2024
Consultation avis CVS Révision du Livret d'Accueil	26/09/2025
Révision Livret d'Accueil	04/06/2026
Consultation avis CVS Révision du Livret d'Accueil	19/06/2026

Coupon réponse : Utiliser mon image

Mon nom :

Mon prénom :

Mon représentant légal ou mon parent est : Son nom : Son prénom :

Qualité : mon père ☐ ma mère ☐ tuteur ☐ curateur ☐ autre ☐

Pour l'année :

Le Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots peut me prendre en photo ou me filmer : Oui ☐ Non ☐

L'établissement/service peut utiliser mon image : Oui ☐ Non ☐

Diffusion interne (support imprimé) : Oui ☐ Non ☐

Diffusion externe (site internet) : Oui ☐ Non ☐

NB : Je peux retirer mon consentement à tout moment (droit à la rétractation).

Date :

Je signe :

Mes représentants légaux signent :

Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2

Je soussigné.....

Déclare avoir reçu et pris connaissance :

- ☐ Du Livret d'Accueil
- ☐ Du Règlement de Fonctionnement
- ☐ De la Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ☐ De l'information sur la personne de confiance et sur les directives anticipées
- ☐ De l'information sur mes droits sur les données à caractère personnel et sur mon droit à l'image
- ☐ Du Document Individuel de Prise en Charge

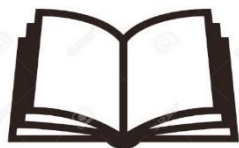
Adresse.....

Mail :

N° de téléphone portable.....

Ce livret d'accueil m'a été remis le .. / .. / ... à Roiffieux

Signature du coordinateur



Signature de la personne accompagnée
ou de son représentant légal

